

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/02/2021

Dossier complet le :

23/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-0190

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment à usage de magasin de bricolage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI CHAMPIERRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur DOUBLET Damien

RCS / SIRET

3 4 7 8 6 2 0 2 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39	Assiette totale du projet : 13 342 m ² (projet soumis à examen au cas par cas)
Catégorie 41	Création de 78 places de stationnements (projet soumis à examen au cas par cas)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire un magasin de bricolage :

- un bâtiment à simple RdC (aire de vente, réserve, bureaux) avec une surface de plancher de 2 884 m²
- un auvent pour stockage de matériaux de 902 m²
- une cour de stockage matériaux en enrobés (emprise au sol totale : 2480 m²) couvert en partie par un auvent de 902 m²
- une zone de livraison en enrobés de 932 m²
- des voies de desserte pour le parking/zone de livraison en enrobés
- 40 places de stationnements en pavage drainant (perméable) (surface 499 m²)
- 38 places de stationnements en enrobés (surface 629 m²) dont 2 places réservé au stationnement pmr
- des piétonniers et pistes cyclables en béton désactivé pour favoriser le déplacement mode doux
- des espaces verts engazonnés et/ou plantés avec bassins type "jardins de pluies" de récupération d'eaux pluviales de voiries et toitures (surface 3497 m²)

L'accès au magasin sera réalisé depuis la voirie existante connectée au giratoire du Boulevard du 8 mai 1945. Une attention particulière est portée sur l'aménagement paysagé avec notamment la création d'espaces verts engazonnés et plantés, ainsi que la création de jardins de pluies agrémentés d'espèces végétales adaptés au milieu humide.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'aménagement sont :

- d'offrir un commerce complémentaire à la zone commerciale existante sur le territoire de la Ville de CAUDRY afin de participer à l'activité économique du secteur
- d'inscrire cet espace commercial dans une zone adaptée à cette activité
- d'offrir un cadre agréable avec les divers aménagements paysagés
- de traiter les eaux pluviales issues du ruissellement des toitures et voiries seront stockées et infiltrées sur place via des bassins type "jardins de pluies" et massif de stockage et d'infiltration souterrain. Aucun rejet d'eau pluviales ne sera réalisé sur le domaine public (techniques alternatives)
- de réduire l'empreinte écologique avec notamment un réseau éclairage public LED (consommation électrique plus faible) respectant d'une part les normes d'accessibilité pmr au niveau des cheminements et d'autre part l'arrêté du 27 décembre 2018, avec un système de chauffage / rafraîchissement thermodynamique dans le bâtiment, et la création de piétonnier et piste cyclable favorisant ainsi les modes doux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux :

L'accès au chantier sera réalisé depuis la voirie existante. Une zone de retournement au Nord du projet permettra l'allée et venu des engins/camions.

La base vie, et les zones de stockages matériaux et matériels seront implantées sur l'emprise de la parcelle concernée.

Les travaux comprennent :

- le nettoyage de la parcelle (debroussaillage, ...)
- le décapage des terres végétales en vue d'une réutilisation pour la réalisation des espaces verts
- la réalisation des réseaux électrique, gaz, téléphonie /télédistribution (fibre), adduction d'eau potable et défense incendie
- la réalisation du réseau d'assainissement Eaux Usées avec le raccordement sur le réseau communautaire existant
- la réalisation du réseau d'assainissement Eaux Pluviales. Pour rappel les EP seront traitées à la parcelle (pas de rejet sur le domaine public) par des techniques alternatives
- la réalisation des voies de desserte
- la construction du bâtiment (surface de plancher : 2884 m²)
- la construction du auvent pour la protection des matériaux contre les intempéries (surface : 902 m²)
- la réalisation des stationnements, cours matériaux, piétonniers, piste cyclage, ...
- l'aménagement des espaces verts (modelages paysagés, engazonnements, plantations, ...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Phase exploitation :

Le magasin sera accessible depuis la voirie existante connectée au giratoire du Boulevard du 8 mai 1945.

Les véhicules légers pourront stationner sur le parking prévu à cet effet, ou accéder à la cour de matériaux.

Les livraisons de marchandise seront réalisées depuis l'aire de retournement existante au Nord du projet.

La voirie existante a été créée uniquement dans le but de desservir les commerces (restaurants, concessionnaires, ...). De ce fait, les impacts circulatoires du projet apparaissent compatibles avec le fonctionnement des infrastructures existantes.

Les espaces verts permettront de donner un cadre plus agréable et un potentiel écologique (abattement des particules fines, favorise la biodiversité (oiseaux, insectes, ...) au projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du terrain	13 342 m ² (environ 1,4 Ha)
- Surface de plancher créée	2 884 m ²
- Surface du auvent (protection des matériaux contre les intempéries)	902 m ²
- Surface de la cour des matériaux	1 578 m ²
- Surface de la cour de livraison	932 m ²
- Surface d'espaces verts	3 497 m ² (28 % du terrain)
- Surface du parking	2 153 m ² dont 499 m ² perméable

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard du 8 mai 1945
59540 CAUDRY

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 7' 46" N Lat. 3° 25' 27" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	A 9 km du Bois du Gard (ZNIEFF 1 - 310013371) A 6 km du Bois de Gattigny (ZNIEFF 1 - 310030070) A 5 km de la Haute Vallée de la Selle en amont de Solesmes (ZNIEFF 1 - 310013701) A 10 km de l'Aérodrome de Niergnies (ZNIEFF 2 - 310030103) A 10 km du Parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036) A 20 km des Forêts de Mormal (Natura 2000 FR3100509)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	A 10 km du Parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036) A 20 km des Forêts de Mormal (Natura 2000 FR3100509)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une étude zone humide a été réalisée sur une parcelle voisine (parcelle ZP 0070 à 350m). Cette étude indique que le site n'est pas considéré comme une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Un exemplaire du rapport est annexé à la présente demande

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les fouilles réalisées pour les essais de perméabilité n'ont révélé aucune trace de polluant. Un exemplaire du rapport géotechnique est annexé à la présente demande
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Voir carte de l'utilisation de la ressource en eau
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	A 10 km du Parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036) A 20 km des Forêts de Mormal (Natura 2000 FR3100509)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau. L'eau potable et la défense incendie sera assuré par la distribution du réseau AeP public
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Infiltration des eaux pluviales issues du ruissellement des voiries des toitures
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de voirie, réseaux, assainissement, ... généreront des déblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La constitution des fondations de voirie nécessitera l'apport de matériaux granulaires pour assurer des portances convenables. Les terre végétales présent sur site seront réutilisé autant que faire se peut pour la création des espaces verts
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle est actuellement en friche, enclavée entre les commerces existants
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	A 10 km du Parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036) A 20 km des Forêts de Mormal (Natura 2000 FR3100509)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est actuellement en friche, enclavée entre les commerces existants
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier, des camions réaliseront des rotations pour la livraison de matériaux et matériel En phase exploitation : Circulation et stationnement de véhicules légers (clients / personnel) Livraison journalière de marchandise par poids lourds
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Nuisances sonores liés à la circulation des véhicules Afin de limiter les nuisances, le projet prévoit l'aménagement de piste cyclable et de piétonnier pour favoriser les modes doux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☒	☒ ☐	Nuisances olfactives liés à la circulation des véhicules Afin de limiter les nuisances, le projet prévoit l'aménagement de piste cyclable et de piétonnier pour favoriser les modes doux
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☒	☒ ☐	Durant la phase travaux, les engins de compactage provoqueront des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le réseau d'éclairage public sera contrôlé par une horloge, permettant d'automatiser et d'adapter les durées de fonctionnement par rapport au horaires d'ouverture du magasin. L'éclairage public sera équipé de la technologie LED et respectera d'une part les normes d'accessibilité PMR au niveau des piétons, et d'autre part l'arrêté du 27 décembre 2018. Les émissions lumineuses s'intégreront dans le tissu urbain existant
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets seront exclusivement liés au trafic des véhicules (clients, personnel, livraison). Afin de limiter les rejets, le projet prévoit l'aménagement de piste cyclable et de piétonnier pour favoriser les modes doux
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle via des jardins de pluies et passif de stockage et d'infiltration souterrain. Les EP seront ainsi renvoyées dans le sous-sol.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées provenant exclusivement des sanitaires (toilettes, laves mains, ...) seront collectées via un réseau d'eaux usées et renvoyées dans le réseau d'assainissement communautaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés (ordures ménagères et recyclables) seront collectés par le service de collecte des ordures ménagères de la Collectivité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle est actuellement en friche, enclavée entre les commerces existants

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans une zone d'activité commerciale existante. Les incidences qu'engendrera le projet sont déjà existantes de par la présence de commerces (grandes surfaces, restaurants, boutiques, hotels, ...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les eaux pluviales seront traitées à la parcelle (techniques alternatives)
- Les eaux usées seront collectées et renvoyées dans le réseau communautaire existant
- L'éclairage public sera équipé de la technologie LED, et automatisé. De plus le réseau respectera d'une part les normes d'accessibilité Pmr au niveau des piétonniers, et d'autre part l'arrêté du 27 décembre 2018.
- Les terres végétales présentes sur site seront réutilisées au maximum pour la création d'espaces verts.
- Les modes doux seront favorisés par la création d'une piste cyclable et d'un piétonnier.
- Une attention particulière est portée sur portée sur l'aménagement paysagé avec notamment la création d'espaces verts engazonnés et plantés, ainsi que la création de jardins de pluies agrémentés d'espèces adaptés au milieu humide.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car il s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel. En effet la parcelle est actuellement en friche (non aménagée), enclavée entre un magasin de bricolage, un concessionnaire automobile et des restaurants. Les nuisances que pourraient engendrer le projet seront limitées par les mesures mise en place. De plus, les nuisances résiduelles seront confondu dans les nuisance des autres commerces déjà présents sur la zone commerciale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport d'étude de caractérisation de zone humide Rapport d'essais géotechniques (perméabilité) Carte de l'utilisation de la ressource en eau Insertion du projet dans l'environnement Rendu photoréaliste

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CAUDRY

le,

13/02/2021

Signature



PLAN DE SITUATION

Ville de CAUDRY (Nord)

Date d'édition : 13/02/2021

Ech. : 1/16 000

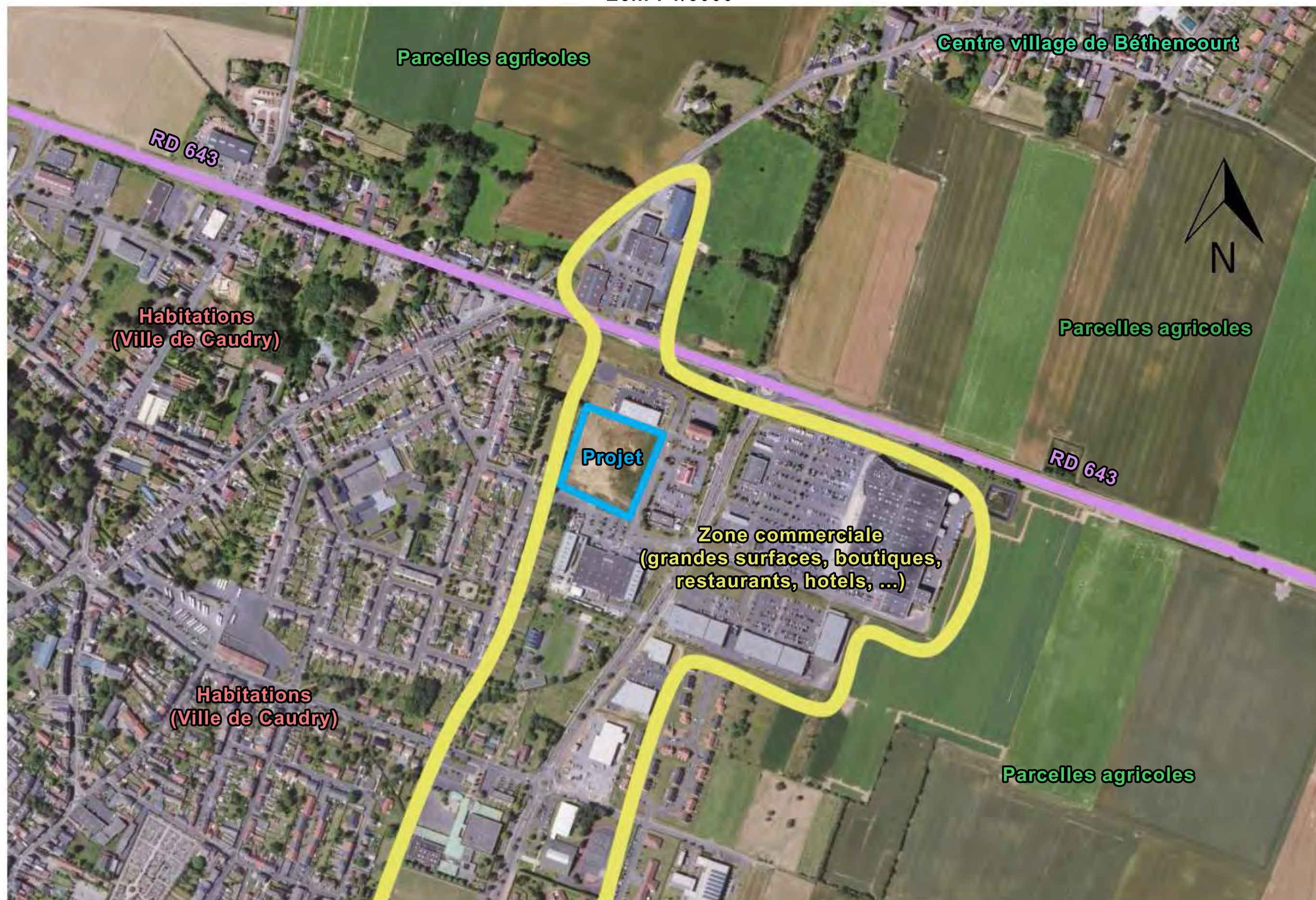


PLAN DES ABORDS DU PROJET

Ville de CAUDRY (Nord)

Date d'édition : 13/02/2021

Ech. : 1/5000



INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

Ville de CAUDRY (Nord)
Date d'édition : 13/02/2021



ENVIRONNEMENT LOINTAINS

Ville de CAUDRY (Nord)
Date d'édition : 13/02/2021



Photos prises le 20/01/2021



ENVIRONNEMENT PROCHE

Ville de CAUDRY (Nord)
Date d'édition : 13/02/2021

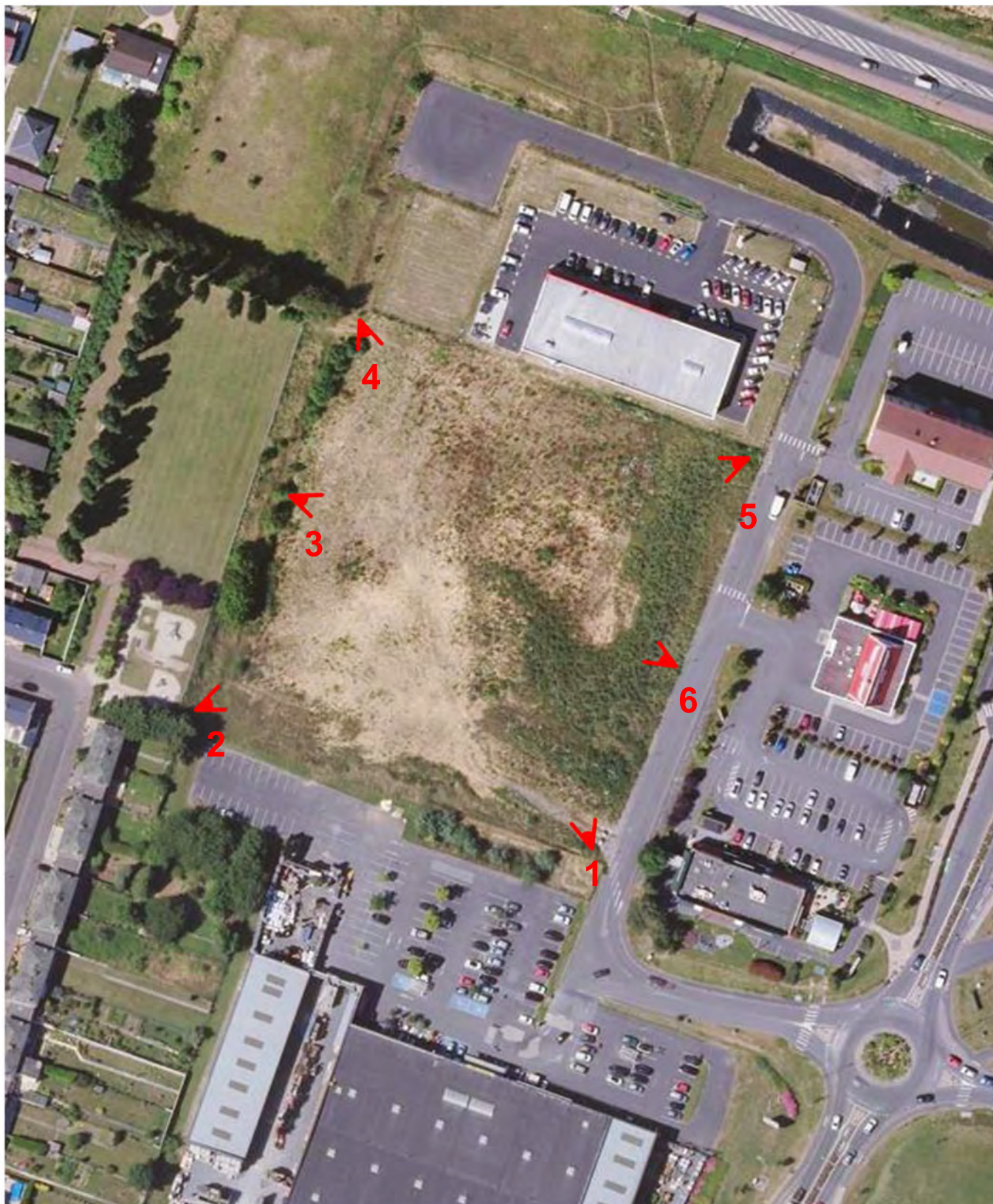




Photo 1



Photo 2

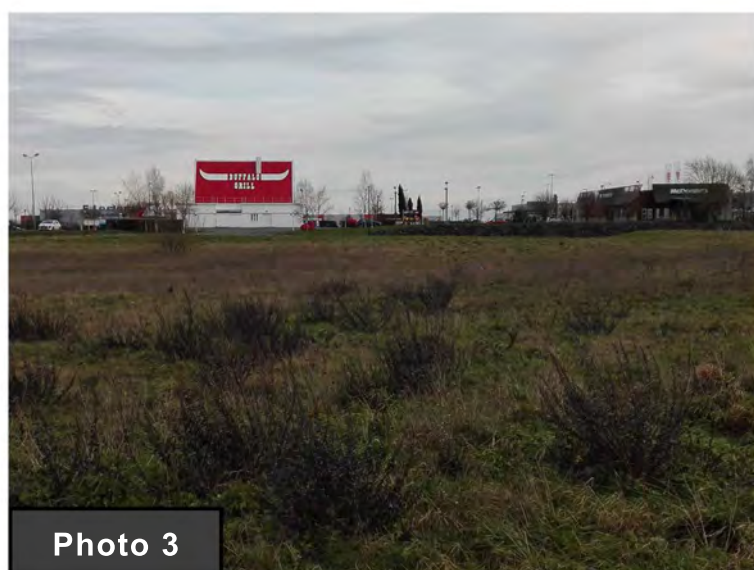


Photo 3

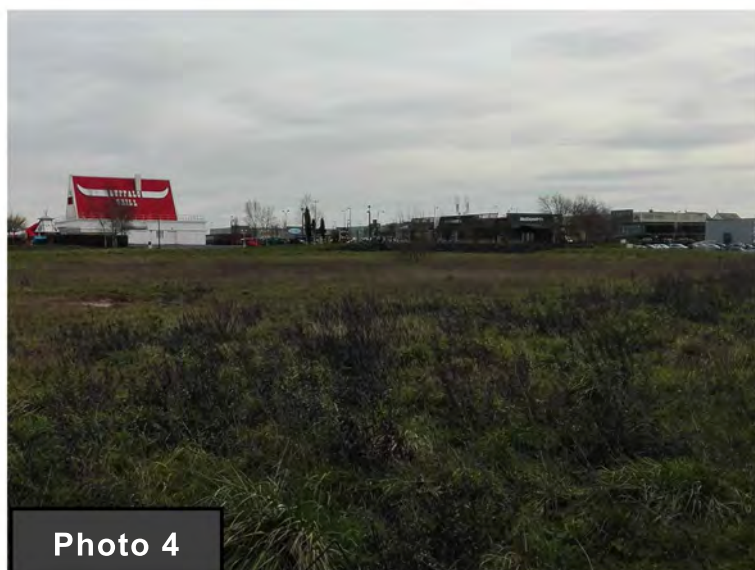


Photo 4



Photo 5

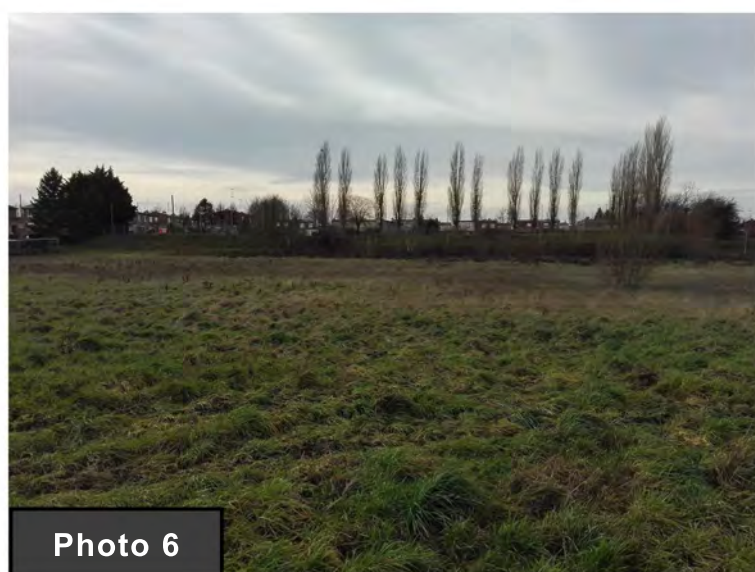


Photo 6

"Construction d'un bâtiment à usage de magasin de bricolage"
Boulevard du 8 mai 1945

PLAN DES TRAVAUX VRD

[illegible]

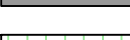
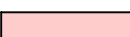
S.C.I. CHAMPIERRE
12, rue du Président John KENNEDY
59 230 SAINT AMAND LES EAUX

Coleaux Ouest Architecture
5, rue des Malbouches
51 200 EPERNAY
tel : 03.26.55.13.49.

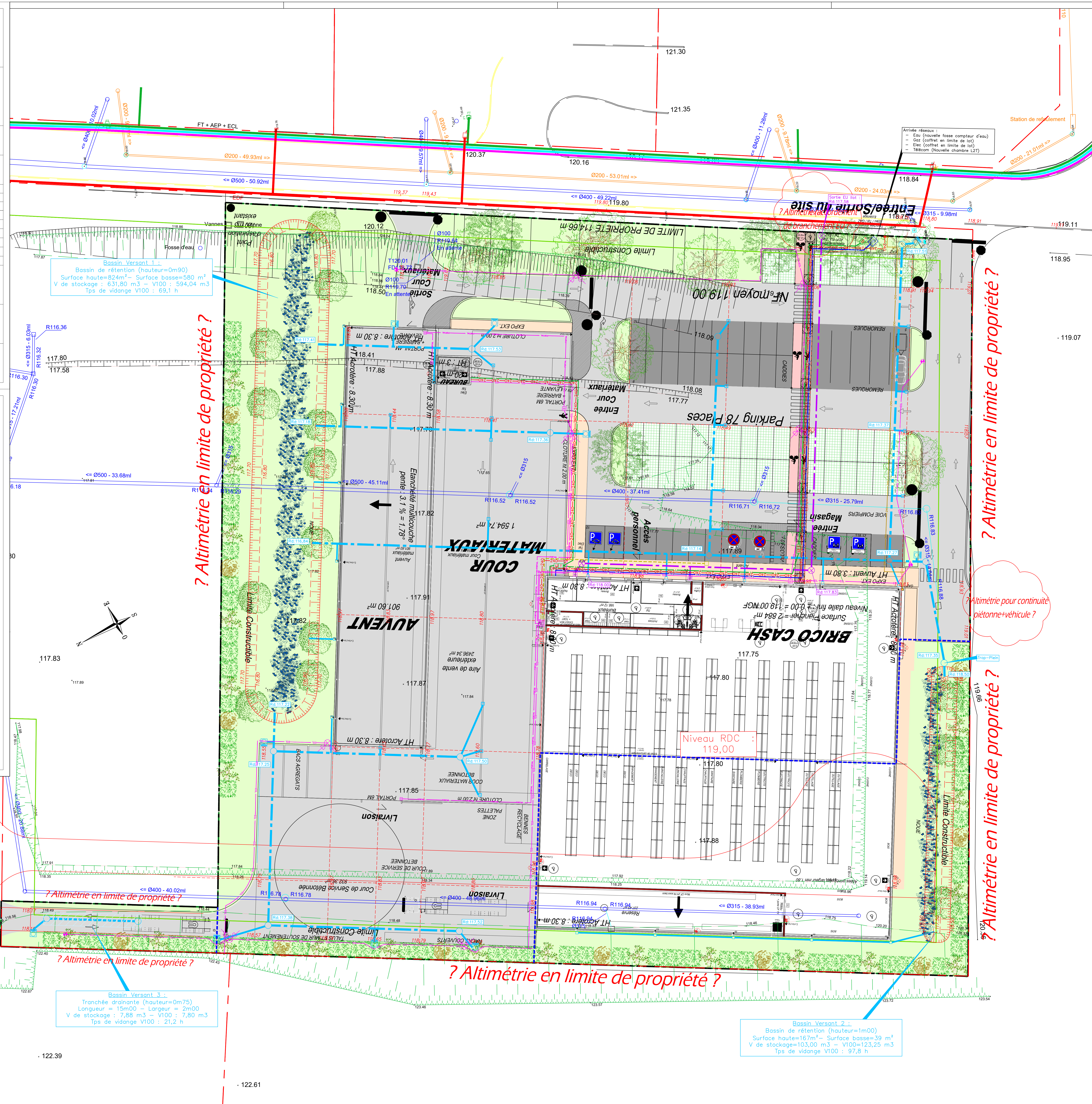
Coteaux Ouest Architecture
5, rue des Malbouches
51 200 EPERNAY
tel : 03.26.55.13.49.

AREZO Ingénierie
Parc tertiaire du Rotois, bâtiment B
Route d'Oignies - 62 710 COURRIERES
Tél : 03.21.42.50.16.



		Assainissement
	Voiries en enrobés	 Tranchée drains
	Parkings en enrobés	 Réseaux EP collecteur
	Parkings en pavés inférieurs	 Réseaux EP branchement
	Trottoirs en béton désactivé	 Regard EP
	Pistes cyclables en béton désactivé	 Gille EP 50X50
	Espaces Verts	 Bouche d'égout sans voirie
		 Bouche d'égout sans voirie
99.99	Niveaux terrain naturel	 Regard EU
3.12	Niveaux projets	 Réseaux EU collecteur
	Limites d'opération	 Boîte de branchement EU 400
	Bassin versant	 Réseaux EU branchement

Réseaux	
	Réseau eau
	Réseau Gaz
	Réseau Orange
	Réseau ERDF 240 mm ³
	Réseau éclairage
	Candélabre simple (hauteur position donnée à titre indicatif)
	Candélabre double (hauteur position donnée à titre indicatif)
	Réseau Portail
	Réseau I.R.V.E.



RENDU PHOTOREALISTE

Ville de CAUDRY (Nord)
Date d'édition : 13/02/2021



NOTICE COMPLÉMENTAIRE

Prise en compte des remarques de la MRAE concernant la mise en compatibilité du PLU de Caudry

II.5.3 Bruit, qualité de l'air, consommation d'énergie et émission de gaz à effet de serre en lien avec les déplacements

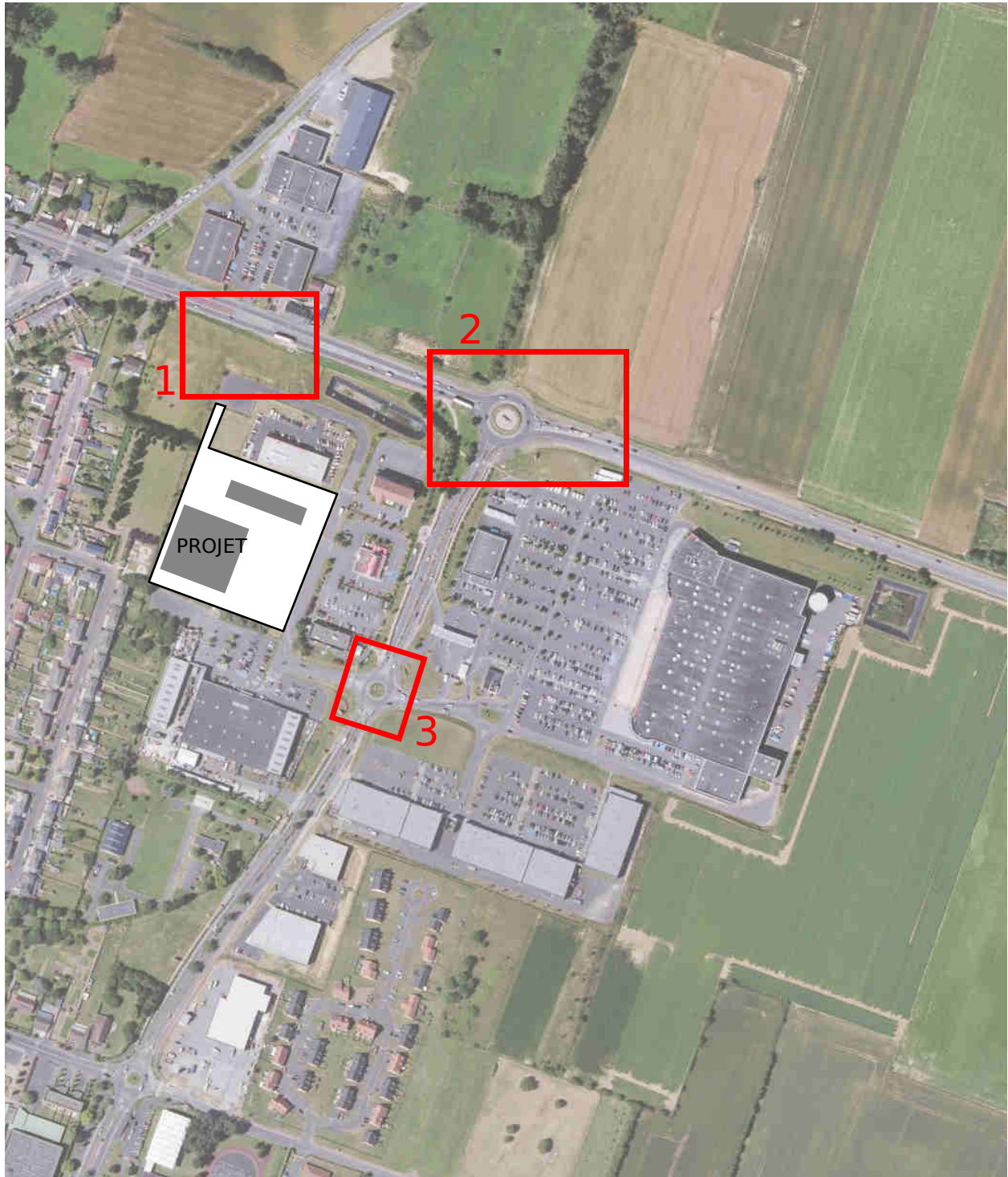
Trafic généré par le projet et desserte cyclable :

- Livraison :
 - En moyenne 9 livraisons par jour (5 35T / 4 porteurs), entre 7h et 12h
 - Un accès direct depuis la RD 643 à la voie de livraison (différente de l'accès du public) va être créée lors des aménagements réalisés par la commune (cf plan 1. ci-dessous) La livraison ne génèrera donc pas de trafic supplémentaire sur le boulevard du 8 Mai 1945
- Véhicules légers :
 - L'estimation du flux de clientèle théorique est de l'ordre de 560 clients par jour.
 - La nature de l'activité projetée ne favorise pas les transports par les modes doux (achats volumineux, matériaux de construction encombrants...), il est estimé que la voiture représentera 95 % des modes de déplacement de la clientèle, 2 % s'y rendra en transports en commun, 3 % utilisera les modes doux.
- Desserte cyclable : Néanmoins, il est à souligner que l'environnement proche du projet bénéficie d'une desserte tout à fait possible par les modes doux et se localise à proximité directe d'un quartier résidentiel. Le projet sera desservi par une piste cyclable, et comportera un emplacement de stationnement vélos de 10 places au total.
- Des aménagements routiers (ci-dessous) sont prévus sur le secteur par le département du Nord et la commune de Caudry, qui viendront renforcer la desserte de la zone commerciale : fluidification du trafic routier, amélioration de la desserte piétonne et prolongement des pistes cyclables

**Construction
d'un magasin de bricolage**
Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

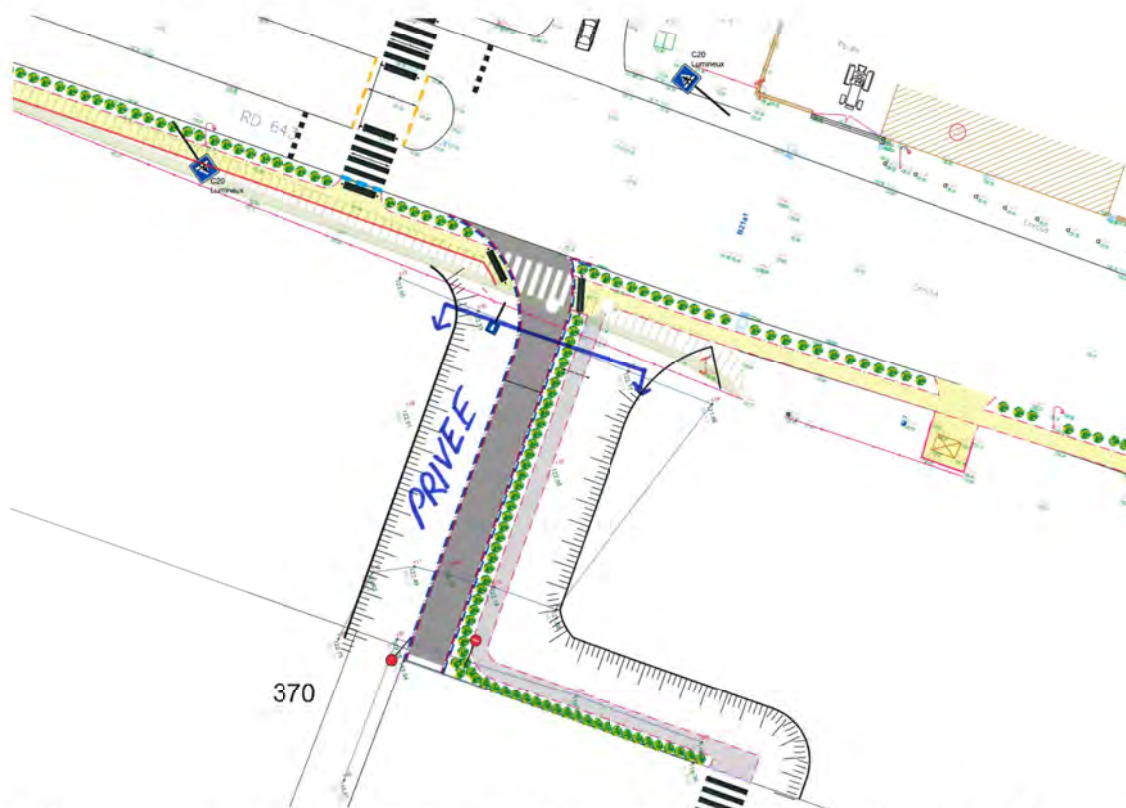
AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ



**Construction
d'un magasin de bricolage**
Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

1. Aménagement projeté depuis la RD 643 : accès pour desservir les parcelles du site Négrier, création d'une traversée piétonne



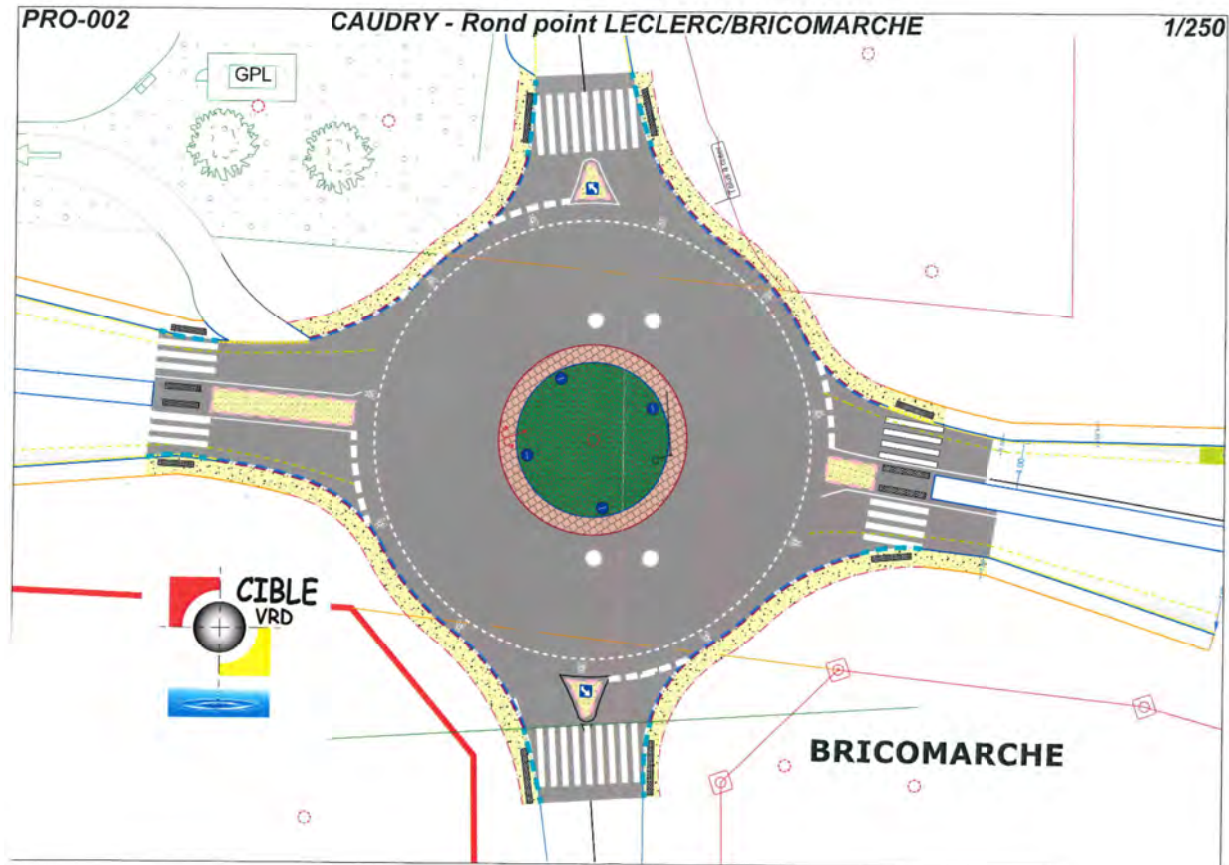
2. Aménagement projeté du giratoire entre la RD 643 et le Boulevard du 8 mai 1945 : nouvelle sortie pour desservir la future zone commerciale, création de traversées piétonnes sécurisées et prolongement des pistes cyclables



Construction
d'un magasin de bricolage
Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

3. Aménagement projeté du giratoire sur le Boulevard du 8 mai 1945 : doublement des capacités de la voie de circulation, conservation et amélioration des voies cyclables et piétonnes



Construction d'un magasin de bricolage

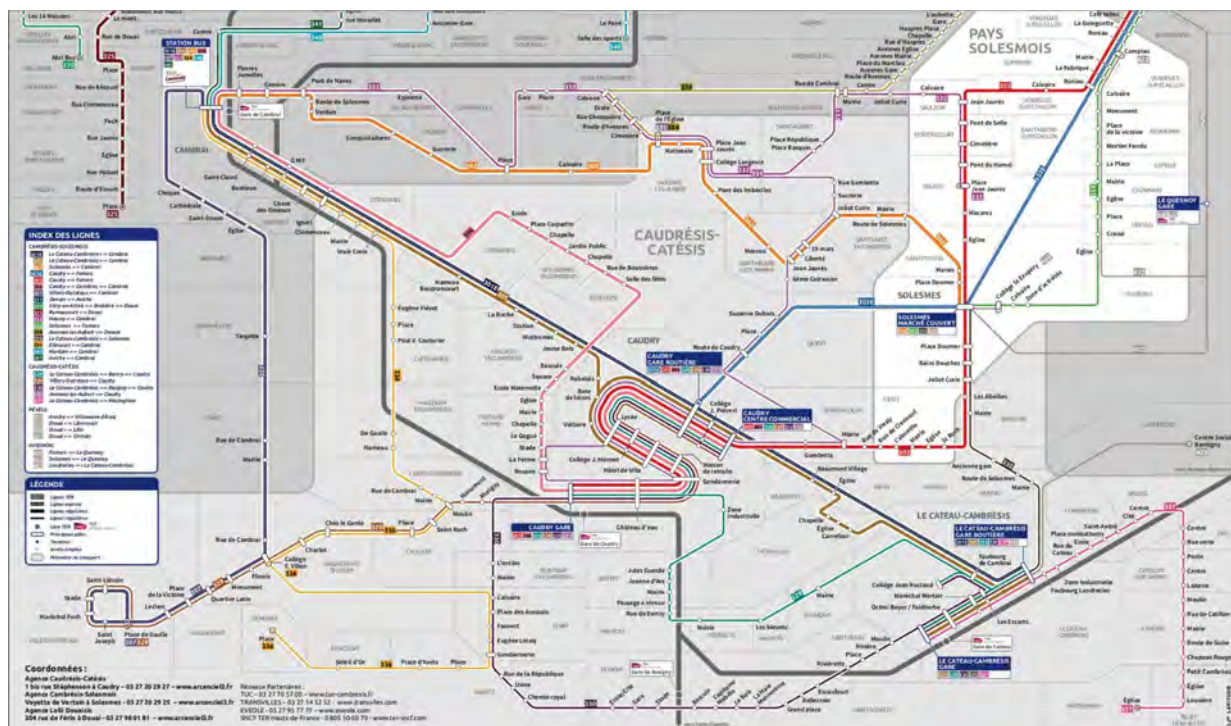
Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

Desserte transports en commun :

- Arrêt « Centre commercial » du réseau Arc-en-Ciel desservi par 7 lignes d'une fréquence moyenne de 30 à 60 minutes, situé à 200 m / 2 min du projet.

Plan général du réseau Arc-en-Ciel



Fréquence de desserte de l'arrêt « Centre commercial »

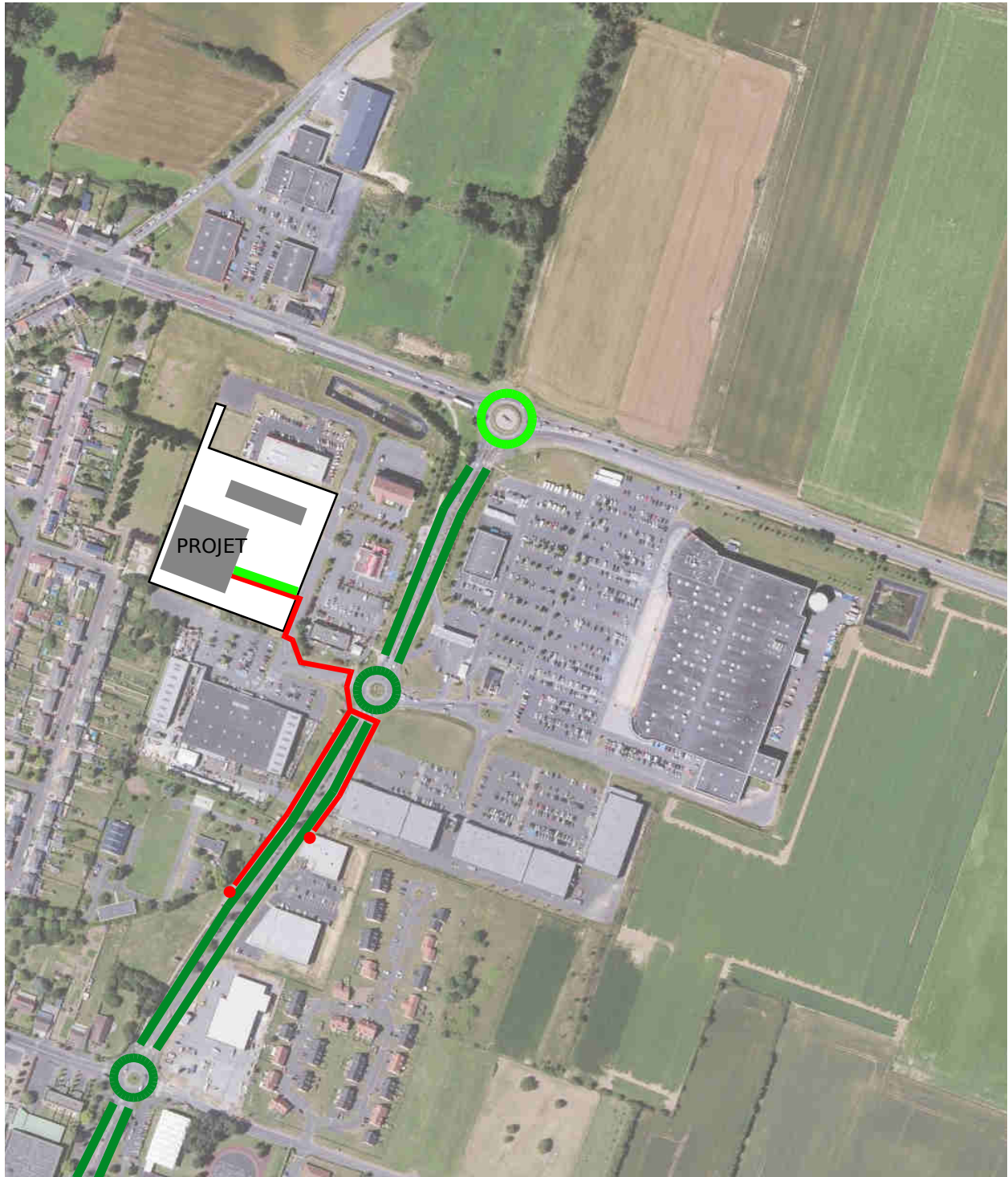
	Lignes	Fréquence	Circulation samedi	Circulation dimanche
Ligne 301	Le Cateau / Cambrai	30 à +60 minutes	Oui	Oui
Ligne 303	Caudry / Famars	30 à +60 minutes	Oui	Non
Ligne 306	Caudry / Carnières / Cambrai	+60 minutes	Oui	Non
Ligne 328	Le Cateau / Bertry / Caudry	30 à +60 minutes	Oui	Non
Ligne 329	Villers-Outréaux / Caudry	30 à +60 minutes	Oui	Non
Ligne 330	Le Cateau / Busigny / Caudry	30 à +60 minutes	Oui	Non
Ligne 331	Avesnes-lez-Aubert / Caudry	30 à +60 minutes	Oui	Non

Source : Arc-en-Ciel

**Construction
d'un magasin de bricolage**
Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

CARTE MODES DOUX



-  Pistes cyclables existantes
-  Pistes cyclables aménagement futur
-  Arrêt de bus «Centre Commercial»
-  Cheminement piéton depuis les arrêts de bus

**Construction
d'un magasin de bricolage**
Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

Mesures visant à réduire la consommation énergétique et favorisant l'utilisation des énergies renouvelables :

- Mise en place de places de stationnement équipées de bornes de recharge électrique (8 places)
- Dépassement des objectifs de la RT2012 avec un gain Bbio max de 14,51 % et un gain Cep max de 33,39 %
- Le bâtiment a été conçu de façon rationnelle et économe pour privilégier le confort dans les zones de vente, il est traité d'un seul tenant, de forme rectangulaire et compacte.

**LA POLITIQUE DU GROUPE MOUSQUETAIRE POUR LUTTER CONTRE LES
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

FACILITER LA MOBILITÉ ET RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Avec 46 bases logistiques et une flotte de plus de 1400 semi-remorques qui parcourent 150 millions de kilomètres par an, les enjeux en matière d'impact environnemental sont importants.

C'est pourquoi les Mousquetaires sont engagés dans la transition gaz naturel liquéfié (GNL) et deviennent le premier distributeur à utiliser le gaz naturel à une aussi grande échelle. Un moteur GNL produit en effet quatre fois moins de bruit qu'un diesel tout en réduisant les émissions polluantes: -95 % pour les particules, -80 % pour l'oxyde d'azote, -15 à 20 % pour le CO2.



Le respect d'un territoire, c'est aussi celui de son environnement. Pour cette raison, le Groupement Les Mousquetaires a lancé des actions à différents niveaux dans le but de diminuer son empreinte environnementale.

L'amélioration des performances énergétiques s'inscrit dans une stratégie 2018-2030 visant 50 % d'énergie certifiée ISO 50001 d'ici trois ans et 32 % d'énergies propres en 2030.

Elle passe aussi par la réduction de l'empreinte carbone liée aux transports, logistiques, mais aussi des salariés : moteurs au gaz naturel liquéfié pour les semi-remorques, flotte de camions roulant au biogaz dans Paris ...

Construction d'un magasin de bricolage

Boulevard du 8 Mai 1945 – 59 540 CAUDRY

SCI CHAMPIERRE

UNE MAITRISE DE L'ÉNERGIE

Le premier cycle de la stratégie énergie (2014-2018) a permis d'agir sur des leviers d'économie essentiels : l'optimisation des équipements, la massification des achats et la certification des sites. La nouvelle stratégie, qui répond à de nouvelles exigences, s'étendra de 2018 à 2030 : un temps plus long pour transformer profondément les modes de consommation et devenir un acteur majeur de la transition énergétique dans la grande distribution. 4 enjeux en découlent :

- **Réduire la consommation** (efficacité énergétique, nouveaux matériels)
- **Piloter les coûts énergétiques** (outils de mesure de la consommation)
- **«Verdir» les approvisionnements** (énergies renouvelables et autoconsommation)
- **Optimiser les achats** (massification et mise en concurrence).

Parce que mesurer ses impacts est essentiel à leur réduction, les Mousquetaires se sont dotés d'outils de pilotage pour garantir l'amélioration continue de leur performance énergétique. Le premier d'entre eux est la norme de référence sur la gestion efficace de l'énergie: ISO 50001. **En 2021, 50 % de la consommation d'énergie sera certifiée.**

Le Groupement a aussi déployé le logiciel Hypervision sur tout son périmètre. Grâce à cet outil, il dispose aujourd'hui d'une vision globale de ses consommations énergétiques, toutes activités confondues : points de vente, unités de production, logistique et bureaux.



En 2030, les Mousquetaires visent **32 % d'énergies renouvelables**. Pour cela, plusieurs stratégies sont mises en place :

- L'autoconsommation avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Depuis 2017, tous les nouveaux projets d'Immo Mousquetaires intègrent 30% d'énergie photovoltaïque (ce que respecte le projet du magasin Brico Cash). 500 000 m² de panneaux seront installés sur les bâtiments de la logistique et sur les points de vente d'ici 2023 ;
- L'investissement dans les PPA (power purchase agreement), c'est-à-dire des accords d'achat à long terme d'énergie renouvelable éolienne ou solaire, signés directement avec le producteur d'énergie ;
- L'achat de certificats d'électricité verte.

